



# LA DESSERTE EN FORET



UNION EUROPÉENNE  
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



L'accès à ses parcelles devient indispensable, ne serait-ce que pour pouvoir profiter de ses biens. La présente fiche résume les principales caractéristiques des différents types de voies.

## Pourquoi desservir une propriété ?

L'accès à ses parcelles boisées est indispensable pour pouvoir s'y promener, et en profiter, seul ou avec sa famille. Il permet aussi l'entretien et la surveillance de ses parcelles et il diminue aussi les coûts d'intervention sur celles-ci.

Les routes et pistes servent à mieux exploiter et vendre ses bois, et aussi pouvoir en sortir du bois, ne serait-ce que pour se chauffer, et le transporter à destination, le plus souvent avec un camion.

## Les différents types de voies et leur nature juridique

Ce tableau résume les principaux intervenants en fonction de la nature juridique des parcelles.

Nature juridique de la voirie	Responsabilité	Gestionnaire
Route Nationale	Préfet	Service chargé des routes
Route Départementale	Conseil Général	Conseil général
Voie Communale	Maire	Maire*
Chemins	Maire	Commune
Chemin d'exploitation ou servitude	Propriétaires riverains	Propriétaires
Chemin d'association foncière	Président de l'association	Président
Chemin privé	Propriétaire	Propriétaire

\* Le service technique du conseil général est chargé de la gestion technique

## Les grands types d'accès

Deux grands types d'accès sont à prévoir au sein d'une propriété :

- L'accès destiné aux engins d'exploitation et de débardage. Il s'agit de **pistes** utilisées ponctuellement qui pénètrent au cœur des peuplements. Le bois est ensuite stocké sur une place de dépôt.
- L'accès destiné aux grumiers en vue de l'évacuation du bois des places de dépôt vers les usines. Ces **routes forestières** sont sur des propriétés privées ou sur des chemins ruraux. Un entretien régulier de ces voies est à envisager par le gestionnaire.

Caractéristiques des grumiers	
Poids total autorisé en charge	Poids à vide
42 tonnes	15/20 tonnes
Longueurs	
Camion + remorque	Semi-remorque
18 m plus ou moins 3 m	16,8 m plus ou moins 3 m
Largeur autorisée	2,5 m
Hauteur de chargement maximum	4,2 m du sol
Grues (longueur efficace)	6 m
Caractéristiques des porteurs	
Rayon de braquage	7 m
Largeur	2,50 m
Charge moyenne	13 stères

Des dérogations existent pour les autoroutes, et quelquefois pour des routes départementales dans le cadre d'un arrêté pris par le conseil général.

### *Les places de dépôt*

En complément de ces infrastructures, la **place de dépôt** est un élément essentiel pour stocker le bois bord de route, en attendant son enlèvement par des camions. Les bois peuvent ainsi être triés par catégorie de produits et transportés directement à l'utilisateur concerné. De plus, les communes, qui ont souvent des budgets d'entretien de leurs routes limités, demandent explicitement à ce que les camions chargent leurs bois sur les place de dépôt.

Les bois exploités sont ensuite acheminés vers les usines grâce au réseau public.